



Combien de fois une entreprise doit-elle renouveler un CDD?

Par **eslet**, le **24/10/2011** à **18:00**

Bonjour,

J'ai travaillé 2 ans (CDD renouvelable) pour un bureau d'études à Paris.

Mon 2e contrat se termine le 15 décembre prochain; et l'entreprise veut me re-proposer un autre contrat d'un an.

Que dois-je faire dans ce cas? Accepter et démissionner si jamais une meilleure opportunité se présente à moi?

Sachant que je suis de nationalité congolaise, cela n'aura t-il pas d'incidence sur le renouvellement de mon titre de séjour?

PS : J'ai un titre de séjour "mention salarié" et je vis en France depuis 2007.

Bien sincèrement
Mlle Diella

Par **P.M.**, le **24/10/2011** à **18:39**

Bonjour,

Il faudrait voir si vos CDD ne pourraient pas être requalifiés en CDI, je vous conseillerais de vous rapprocher des représentants du Personnel ou, en absence dans l'entreprise, d'une organisation syndicale ou même de l'Inspection du Travail...